

Cahier des charges de demande d'habilitation centre de formation CQP ORE et EAE

Les structures souhaitant devenir Centre de Formation CQP EAE ou ORE doivent présenter à la commission un dossier d'habilitation. Le cahier des charges suivant définit les différents points sur lesquels la commission se basera pour rendre sa décision.

Les candidats à l'habilitation doivent remplir l'intégralité des conditions définies dans le cahier des charges. Pour les conditions requises reposant sur la seule déclaration des Organismes de formation, la CPNE ou la CPRE peuvent demander d'en justifier la réalité.

La demande d'habilitation fait l'objet d'un premier examen par la CPRE-EE de la région où se situe l'établissement demandeur. Les membres de la CPRE-EE donnent un avis sur la capacité de l'établissement à devenir centre de formation au CQP EAE ou CQP ORE. Cet avis est soit Favorable, soit Défavorable, soit Réservé. Les membres de la CPRE-EE peuvent motiver leur avis.

De même les membres de la CPRE-EE sont incités à se rendre sur place pour vérifier la réalité des installations et matériels mis au service de la formation.

En cas d'absence d'avis de la CPRE dans les délais impartis, la CPNE peut statuer, seule, sur la demande d'habilitation.

Le dossier est ensuite consulté par les membres de la CPNE-EE qui vérifient notamment l'application des dispositions, du code du travail et de la convention collective et le respect du cahier des charges; l'avis rendu par la CPNE-EE est soit favorable, soit favorable sous réserve de la fourniture d'informations ou justificatifs complémentaires, soit défavorable.

Un avis favorable habilite le centre pour une période de deux ans, renouvelable par périodes de trois ans, sous réserve d'avoir eu des élèves en formation.

L'habilitation est acquise par la personnalité juridique; Elle reste valable si le présent cahier des charges est respecté, et ce pendant toute la durée de l'habilitation.

Identification précise de l'organisme

CQP EAE	CQP ORE
<p>Raison sociale, n° d'existence délivré par la DIRECCTE</p> <p>Coordonnées : adresse, téléphone, fax, mail, site internet</p> <p>Equipe responsable : identité du président ou directeur, identité du responsable de la formation</p> <p>Adresse des locaux principaux où est dispensée la formation et des sites annexes éventuels</p>	<p>Raison sociale, n° d'existence délivré par la DIRECCTE</p> <p>Coordonnées : adresse, téléphone, fax, mail, site internet</p> <p>Equipe responsable : identité du président ou directeur, identité du responsable de la formation</p> <p>Adresse des locaux principaux où est dispensée la formation et des sites annexes éventuels</p> <p>Avoir une habilitation à la vente de produit touristique</p>

Référence en formation professionnelle

CQP EAE	CQP ORE
<p>Seuls les OF justifiant d'un référent pédagogique ayant formé avec succès au minimum un élève à une qualification d'animateur ou d'enseignant inscrite à la Convention Collective des centres équestres peuvent prétendre à l'habilitation pour le CQP EAE.</p>	<p>Seuls les OF justifiant d'un référent pédagogique ayant formé avec succès au minimum un élève à une qualification d'animateur ou d'enseignant inscrite à la Convention Collective des centres équestres peuvent prétendre à l'habilitation pour le CQP ORE.</p>

Effectif de la formation

CQP EAE	CQP ORE
<p>Par OF, le nombre d'élèves en formation ne pourra être supérieur à 12 élèves en CQP EAE. Une dérogation de places supplémentaires pourra être accordée pour des parcours de formations incomplets.</p> <p><i>Le nombre de stagiaires pouvant être accueilli par le CF est en adéquation avec les-moyens matériels et humains mis en œuvre sur la structure.</i></p>	<p>Par OF, le nombre d'élèves en formation ne pourra être supérieur à 12 élèves en CQP ORE. Une dérogation de places supplémentaires pourra être accordée pour des parcours de formations incomplets.</p> <p><i>Le nombre de stagiaires pouvant être accueilli par le CF est en adéquation-avec les moyens matériels et humains mis en œuvre sur la structure.</i></p>

Equipe pédagogique

CQP EAE	CQP ORE
<p>EQUIPE PEDAGOGIQUE</p> <p><u>Formateurs au CQP EAE :</u></p> <p>Etre titulaire soit du BEES 1 « équitation » soit du BEES 1 «activités équestres » soit du BP-JEPS activités équestres mention équitation et justifier de trois ans d'exercice professionnel, dont au moins un an sur un poste d'enseignant coefficient 150. Etre titulaire d'un BEES 2 activités équestres, ou d'un DESJEPS Equitation, sans condition d'expérience.</p> <p>-----</p> <p>Par formateur : Identité, qualification, rôle et domaine d'intervention de chaque formateur</p> <p>Pour justifier de son expérience, le candidat Formateur devra fournir la copie d'attestations de travail, contrat de travail ou fiches de paies s'il a été salarié ; copie d'attestation MSA ou récépissé de déclaration d'existence de l'activité s'il s'agit d'un chef d'entreprise. Joindre également une copie des diplômes</p> <p>Nom de la personne responsable du suivi des élèves chez les tuteurs Modalités de fonctionnement de l'équipe : organigramme, réunions, actions communes etc.</p> <p>Dans le cadre de la sous-traitance d'une partie de la formation, le centre de formation devra fournir la convention de sous-traitance, comprenant la qualité des intervenants</p> <p>Tuteur : Le formateur veillera à ce que chaque élève en formation CQP soit suivi par un tuteur répertorié par la CPNE-EE au sein d'une structure permettant la bonne exécution de la fonction tutorale. Chaque tuteur peut encadrer au maximum 2 élèves en formation au CQP EAE et 3 élèves tous CQP confondu. 2 tuteurs maxi par structure</p>	<p>EQUIPE PEDAGOGIQUE</p> <p><u>Formateurs au CQP ORE (selon fiche 6 CNCP):</u></p> <p>Etre titulaire : BEES 2 Activités Equestres, BEES 1 « équitation » ou « activités équestres » BPJEPS Tourisme Equestre, Guide de Tourisme Equestre délivré par la FFE avant le 28 08 2007. Et justifier de trois ans d'exercice professionnel dont au moins un an dans une Entreprise de Tourisme Equestre</p> <p>-----</p> <p>Par formateur : Identité, qualification, rôle et domaine d'intervention de chaque formateur</p> <p>Pour justifier de son expérience, le candidat Formateur devra fournir la copie d'attestations de travail, contrat de travail ou fiches de paies s'il a été salarié ; copie d'attestation MSA ou récépissé de déclaration d'existence de l'activité s'il s'agit d'un chef d'entreprise. Joindre également une copie des diplômes</p> <p>Nom de la personne responsable du suivi des élèves chez les tuteurs Modalités de fonctionnement de l'équipe : organigramme, réunions, actions communes etc.</p> <p>Dans le cadre de la sous-traitance d'une partie de la formation, le centre de formation devra fournir la convention de sous-traitance, comprenant la qualité des intervenants</p> <p>Tuteur : Le formateur veillera à ce que chaque élève en formation CQP soit suivi par un tuteur répertorié par la CPNE-EE au sein d'une structure permettant la bonne exécution de la fonction tutorale. Chaque tuteur peut encadrer au maximum 2 élèves en formation au CQP ORE et 3 élèves tous CQP confondus. 2 tuteurs maxi par structure</p>

Infrastructures

CQP EAE	CQP ORE
<p>La structure doit disposer au minimum d'infrastructures correspondant au descriptif suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> * d'une ou plusieurs carrières présentant les caractéristiques techniques nécessaires : <ul style="list-style-type: none"> - à la pratique du saut d'obstacle, tant par la qualité du sol que par les dimensions (au minimum 30m x 50m). L'organisme de formation devra en outre disposer d'un parcours d'obstacles correspondant aux conditions d'organisation d'une CEP 3 - au déroulement d'une reprise de dressage (60m x 20m et/ou matériel nécessaire à sa délimitation, lettres de dressage) * Un manège présentant les caractéristiques techniques à une pratique sécurisée de l'équitation. * Un terrain de cross comportant au minimum les difficultés requises pour l'organisation du test technique CEP 3 <p>En cas d'absence de terrain de cross sur le site de l'organisme de formation, ce dernier doit justifier de la possibilité d'utiliser un terrain à proximité présentant les caractéristiques suscitées (convention d'utilisation)</p> <ul style="list-style-type: none"> * Une aire adaptée pour le travail des chevaux en liberté (dimension, clôture, équipement) * Une salle permettant l'enseignement théorique, permettant d'accueillir l'ensemble des effectifs de formation et garantissant des conditions d'apprentissage optimales pour les élèves en formation (lieu adapté à l'enseignement, calme, propre...) * Une aire de préparation des équidés permettant, en outre, l'évolution en toute sécurité des élèves en formation autour des équidés, en vue de leur préparation ou de la réalisation de soins. * Un véhicule destiné au transport des équidés (van tracté, VL ou PL) 	<p>La structure doit disposer au minimum d'infrastructures correspondant au descriptif suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Une carrière de dimension minimum souhaité 20X40 * Un parcours de PTV correspondant aux conditions d'organisation d'une CEP 3 * des parcours de POR de minimum 20 km au départ du centre * Des circuits de promenades d'une heure à la journée au départ de l'établissement * Des circuits de randonnées itinérantes au départ de l'établissement * Une salle permettant l'enseignement théorique, permettant d'accueillir l'ensemble des effectifs de formation et garantissant des conditions d'apprentissage optimales pour les élèves en formation (lieu adapté à l'enseignement, calme, propre...) * Une aire de préparation des équidés permettant, en outre, l'évolution en toute sécurité des élèves en formation autour des équidés, en vue de leur préparation ou de la réalisation de soins. * Un véhicule destiné au transport des équidés (van tracté, VL ou PL)

Outils/organisation de formation

CQP EAE	CQP ORE
<p>L'organisme de formation doit présenter :</p> <p>*Un ruban pédagogique précisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le déroulement chronologique de la formation et des périodes de mise en situation. Le volume de la formation est de 1500 heures réparties en 750 heures de formation et 750 heures de mise en situation en entreprise -Le volume et la répartition de chacune des 4 UC -Les périodes de certification (EPMSP et UC) et de rattrapage <p>*La description des modalités de positionnement des apprenants avant leur entrée en formation</p> <p>*un modèle du livret de formation qui doit suivre l'élève durant son cursus, précisant les étapes de formation, les objectifs et modalités d'évaluation intermédiaires, aussi bien en formation que durant le stage en situation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modalités pratiques : Durée et rythme de l'alternance mise en place avec les entreprises partenaires ; organisation des repos hebdomadaires et des congés - Modalités prévues pour la liaison avec l'entreprise : contrat tri- parties, réunion de concertations, documents de liaison (livret de suivi de l'élève), visites en entreprise... -Modèles de contrats et de conventions adaptés aux situations des différents apprenants. -Les organismes de formation, notamment ceux habilités pour un nombre réduit d'élèves (un ou deux) peuvent avoir recours à un enseignement théorique par Formation par Ordinateur Assistée à Distance (FOAD) ou par correspondance avec un prestataire extérieur à l'organisme de formation. Ce dernier devra alors préciser les modalités de sa mise en œuvre et fournir la convention de prestation de service avec le dispensateur de la formation théorique. 	<p>L'organisme de formation doit présenter :</p> <p>*Un ruban pédagogique précisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le déroulement chronologique de la formation et des périodes de mise en situation. Le volume de la formation est de 1500 heures réparties en 750 heures de formation et 750 heures de mise en situation en entreprise -Le volume et la répartition de chacune des 4 UC -Les périodes de certification (EPMSP et UC) et de rattrapage <p>*La description des modalités de positionnement des apprenants avant leur entrée en formation</p> <p>*un modèle du livret de formation qui doit suivre l'élève durant son cursus, précisant les étapes de formation, les objectifs et modalités d'évaluation intermédiaires, aussi bien en formation que durant le stage en situation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modalités pratiques : Durée et rythme de l'alternance mise en place avec les entreprises partenaires ; organisation des repos hebdomadaires et des congés - Modalités prévues pour la liaison avec l'entreprise : contrat tri- parties, réunion de concertations, documents de liaison (livret de suivi de l'élève), visites en entreprise... -Modèles de contrats et de conventions adaptés aux situations des différents apprenants. - Les organismes de formation, notamment ceux habilités pour un nombre réduit d'élèves (un ou deux) peuvent avoir recours à un enseignement théorique par Formation par Ordinateur Assistée à Distance (FOAD) ou par correspondance avec un prestataire extérieur à l'organisme de formation. Ce dernier devra alors préciser les modalités de sa mise en œuvre et fournir la convention de prestation de service avec le dispensateur de la formation théorique.

Description des activités

CQP EAE	CQP ORE
<p>L'organisme de formation et l'entreprise d'accueil devront avoir une activité d'enseignement et d'animation équestre significative et variée, au moins 10 mois sur 12.</p> <p>Une description détaillée des activités proposées par la structure doit être portée à la connaissance de la commission (poney-club, cheval-club, pension, hébergement, organisation de manifestations, élevage...).</p> <p>Les types de publics accueillis, le volume d'activités, les manifestations organisées ou encore les sorties en compétitions font parties intégrantes des éléments pris en compte lors de l'examen du dossier d'habilitation.</p> <p>Le niveau global des pratiquants du club, la fréquence et le nombre de leçons dispensées et toute autre action menée par la structure qui peut servir de support pédagogique à la formation (stage, coaching) doivent être portés à la connaissance de la commission.</p>	<p>L'organisme de formation et l'entreprise d'accueil devront avoir une activité d'animation, d'initiation et des activités de tourisme équestre significatives et variées, au moins 10 mois sur 12. (voir astérisques en bas)</p> <p>Une description détaillée des activités proposées par la structure doit être portée à la connaissance de la commission (poney-club, cheval-club, promenade randonnée, pension, hébergement, organisation de manifestations, élevage...).</p> <p>Les types de publics accueillis pour l'application pédagogique le volume d'activités, les manifestations organisées, le niveau global des pratiquants du club, la fréquence (quantifiée en nombre d'heures) de leçons, promenades, de randonnées et toute autre action menée par la structure qui peut servir de support pédagogique à la formation (stage, coaching) doivent être portés à la connaissance de la commission et font partie intégrante des éléments pris en compte lors de l'examen du dossier d'habilitation.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Avec un programme de randonnées bien identifié, * Organiser régulièrement des promenades, des randonnées itinérantes avec une clientèle pas forcément connue. (Touristes, vacanciers....) * Organiser des séjours de découverte du cheval et du Tourisme Equestre * Organiser des stages de découverte nature faune flore * Organiser des stages préparant aux examens de Tourisme Equestre : Premier Bivouac, BRB, Galops de Pleine Nature, meneur de Bronze, initiation au TREC.... * Organiser des promenades et randonnées attelées

Budgétisation de la formation

CQP EAE	CQP ORE
<p>Doivent être portés à la connaissance de la commission les éléments constitutifs de la budgétisation de la formation :</p> <p>- Budget financier de la formation (coût de revient détaillé de l'acte de formation, tarif horaire de la formation et coût des différentes situations de certification, de rattrapage, de jury et de tutorat, tenant compte de la situation au regard de la TVA...)</p>	<p>Doivent être portés à la connaissance de la commission les éléments constitutifs de la budgétisation de la formation</p> <p>-Budget financier de la formation (coût de revient détaillé de l'acte de formation, tarif horaire de la formation et coût des différentes situations de certification, de rattrapage, de jury et de tutorat, tenant compte de la situation au regard de la TVA...)</p>

Opportunité de la formation

CQP EAE	CQP ORE
<p>Il devra apparaître clairement dans la demande d'habilitation :</p> <p>-les raisons qui incitent le centre candidat à proposer de la formation au CQP EAE.</p> <p>-la compatibilité de la formation CQP EAE avec le projet pédagogique de l'établissement.</p>	<p>Il devra apparaître clairement dans la demande d'habilitation :</p> <p>-les raisons qui incitent le centre candidat à proposer de la formation au CQP ORE</p> <p>-la compatibilité de la formation CQP ASA avec le projet pédagogique de l'établissement.</p>

Matériel pédagogique

CQP EAE	CQP ORE
<p>La structure doit disposer de suffisamment de matériel pédagogique permettant un enseignement en adéquation avec le référentiel de formation. Sans être exhaustive, la liste du matériel pédagogique a pour but de guider les structures dans le choix d'un matériel adapté à la formation du CQP EAE</p> <p>Outre les équipements des carrières, manèges et aire de travail en liberté, l'organisme de formation doit pouvoir fournir à l'apprenant :</p> <p>Une documentation comprenant des ouvrages techniques, pédagogiques, réglementaires, et de connaissances du cheval des revues techniques et sportives, des bulletins d'information.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du matériel pédagogique de type « pony-games », cerceaux, cônes, ballon de horse-ball, barres, chandeliers... - Du matériel permettant la pratique du travail à pied : longe, longues rênes, surfaix, caveçon, chambrière... - Tout le matériel nécessaire à la pratique de l'équitation et garantissant la sécurité des élèves en formation (selles, filets, protection céphalique, protège-dos et tout autre petit matériel) - Du matériel informatique et vidéo de base (ordinateur avec logiciels traitement de texte et tableur, imprimante, caméscope, accès internet) 	<p>La structure doit disposer de suffisamment de matériel pédagogique permettant un enseignement en adéquation avec le référentiel de formation. Sans être exhaustive, la liste du matériel pédagogique a pour but de guider les structures dans le choix d'un matériel adapté à la formation du CQP ORE</p> <p>Une documentation comprenant des ouvrages techniques, pédagogiques, réglementaires, et de connaissances du cheval.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Du matériel pédagogique et des équipements adaptés pour le Tourisme Equestre -Une sellerie spécifique adaptée à la randonnée (au minimum pour 8 chevaux/poneys), en bon état, ainsi que la bagagerie nécessaire : sacoches, fontes, charvin..... -Du matériel de maréchalerie, bourrellerie -Pour l'attelage de loisir, chevaux, harnais et voiture en bon état Pour l'apprentissage du battage : un bat et le système de fixation -Matériel informatique (ordinateur avec logiciels : traitement de texte, tableur, logiciel de cartographie, avec imprimante et accès internet) -Des circuits de promenades d'1H, à la journée et de randonnées de plusieurs jours -Du matériel permettant la pratique du travail à pieds : longe, longue rênes, surfaix.... -Tout le matériel nécessaire à la pratique de l'équitation et garantissant la sécurité des élèves en formation (selles, filets, protection céphalique, protège-dos, et tout autre petit matériel) -Matériel spécifiques TE : Carte IGN, boussoles, porte carte, matériel de maréchalerie, bourrellerie

Cavalerie

CQP EAE	CQP ORE
<p>Une cavalerie adaptée doit être fournie aux élèves en formation. Est entendu par cavalerie adaptée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des chevaux dont le niveau de dressage permet de réaliser en toute sécurité pour l'élève en formation les exercices correspondant au niveau de l'évaluation finale - Une cavalerie de chevaux et poneys adaptée au niveau de la clientèle doit également être mise à disposition des élèves en formation afin de leur permettre d'acquérir les techniques pédagogiques liées à l'animation et l'enseignement en garantissant la sécurité des cavaliers - Une cavalerie, de chevaux et/ou poneys, dressée au travail à pied et permettant aux élèves en formation d'acquérir en toute sécurité les compétences correspondant au niveau de l'évaluation finale 	<p>Une cavalerie adaptée doit être fournie aux élèves en formation. Est entendu par cavalerie adaptée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des chevaux dont le niveau de dressage permet de réaliser en toute sécurité pour l'élève en formation les exercices correspondant au niveau de l'évaluation finale (1 équidé par élève) - Une cavalerie de chevaux et poneys adaptée au niveau de la clientèle doit également être mise à disposition des élèves en formation afin de leur permettre d'acquérir les techniques pédagogiques liées à l'animation et l'initiation, promenades et randonnées en garantissant la sécurité des cavaliers - Une cavalerie, de chevaux et/ou poneys, dressée au travail à pied et permettant aux élèves en formation d'acquérir en toute sécurité les compétences correspondant au niveau de l'évaluation finale - Une cavalerie, de chevaux et/ou poneys, dressée à l'attelage de loisir, promenade attelée et battée et permettant aux élèves en formation d'acquérir en toute sécurité les compétences telles que définies dans le référentiel de formation du CQP ORE - Une cavalerie de Tourisme Equestre, en état, adaptée et éduquée, dont une partie au moins ait obtenue une qualification « loisir ».